**Date d'édition :** 11/12/2023



# Référentiel de Paye



# 201987

Régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile majoration géographique de la 1ère part liée aux fonctions (Nord.Nord-Est)

# 1. Identification

Code BJ	201987
Libellé bulletin de Paie	RIST MAJO GEO N.N-E
Code PAY	1987
Libellé	Régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile - majoration géographique de la 1ère part liée aux fonctions (Nord.Nord-Est)
Référence	201987
Libellé complémentaire	
Entité Ministère Direction	EP031 - Météo France
Chapitre RdP	Indemnitaire
Date d'entrée en vigueur de l'indemnité	01/07/2016
Date d'abrogation de l'indemnité	
Date de début de validité de la fiche	01/03/2023
Date de fin de validité de la fiche	
Chapitre RdP  Date d'entrée en vigueur de l'indemnité  Date d'abrogation de l'indemnité  Date de début de validité de la fiche	Indemnitaire 01/07/2016

# 2. Références juridiques

Libellé du texte	Article	NOR
Décret n° 2016-1869 du 26 décembre 2016 fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile	Art-5 III	DEVA1631849D
Arrêté du 26 avril 2017 fixant les modalités d'attribution et les montants relatifs à la première part, liée aux fonctions exercées, et à la deuxième part, liée à l'expérience professionnelle, en application des articles 4 et 8 du décret n° 2016-1869 du 26 décembre 2016 fixant le régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction générale de l'aviation civile	Art-4 3°	DEVA1707752A

# 3. Conditions d'attribution

# 3.1 Populations

# 3.1.1 Populations éligibles

Contractuel T - Titulaire

# 3.1.2 Populations exclues

N - Contractuel de droit local

# 3.2 Conditions d'attribution liée au corps, grade, emploi fonctionnel

- Appartenir aux corps :
   des ingénieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile
   des ingénieurs du contrôle de la navigation aérienne
   des ingénieurs électroniciens des systèmes de la sécurité aérienne
   des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile

**Date d'édition :** 11/12/2023

# 3.3 Condition d'attribution liée au poste ou à l'affectation (géo ou adm)

Etre affecté dans les sites des périmètres géographiques des directions de la sécurité de l'aviation civile Nord et Nord-Est et dans les sites de la région Centre-Val de Loire et les départements de l'Eure et de la Seine-Maritime

# 3.4 Condition d'attribution liée aux fonctions, sujétions, activités ou vacations

Néant

#### 3.5 Autres conditions

Etre affecté dans des zones géographiques ou des services dont les contraintes ou l'organisation affectent les conditions d'exercice des

# 3.6 Conditions d'exclusion

Les agents bénéficiant d'un logement pour nécessité absolue de service ne peuvent prétendre à cette majoration

#### 4. Incompatibilités

#### **Commentaire**

Néant

# 5. Modalités de liquidation

#### 1 - MAJ GÉO NORD/NORD EST - 1ÈRE PART FONCT°

#### 5.1 Expression métier

Le montant mensuel de la majoration géographique est fixé à 107,26 € Si ces agents sont appelés à travailler régulièrement en dehors des heures de travail de jour ou des jours ouvrés : 160,88€ Si ces agents bénéficient d'un logement pour utilité de service : 64,36€

La majoration du montant de référence peut être cumulée avec la modulation prévue au titre de la première part liée aux fonctions - code 201958

# 5.2 Plancher / Plafond

Type de contrôle	Descriptif du contrôle
Pas de contrôle	

# 5.3 Périodicité de versement

Type de périodicité	Commentaire
Mensuelle	

#### 5.4 Modalités de revalorisation

Type de revalorisation	Commentaire
Arrêté	

# 5.5 Attribution individuelle

Туре	Commentaire
NON	

# 6. PAY

# 6.1 Information PAY: NEANT

# 6.2 Description du mouvement

**Date d'édition :** 11/12/2023

Indemnité versée par mouvement 22. Les rappels au-delà de 35 mois sont à codifier par mouvement 20 dans la limite des presciptions en vigueur

Code indemnité	N°ordre	Date d'effet	Code paiement	Code taux	Donnée A	Donnée B	Type paiement
1987	00	JJMMAA	1 ou 2	Voir liste des codes taux	9999	0010000	1
Régime indemnitaire applicable aux corps techniques de la direction	A titre indicatif		1 Payer 2 Ne pas payer				Elément permanent

# **6.3 Autres informations**

Elément soumis à l'impôt sur le revenu	Oui
Elément soumis à précompte Service Non Fait	Oui
Elément soumis à précompte Jour de carence	Oui
Elément saisissable	Oui